



**PRÉFÈTE
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A25-009953 06/10/2025

**Direction départementale
des territoires**

Laon, le **30 SEP. 2025**

Le Directeur

à

Madame la présidente de l'agglomération du
Saint-Quentinois
58 boulevard Victor Hugo
BP 80352
02108 SAINT-QUENTIN Cedex

Objet : révision allégée n°4 du PLUi de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour la création d'un STECAL en zone NI, d'une superficie de 640 m², permettant l'aménagement d'un city-stade.

Le secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers de l'Aisne (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, a été sollicité dans le cadre de la révision allégée n°4 du PLUi de la CA du Saint-Quentinois, prescrite le 25 juin 2025.

Après examen de ce projet lors de la séance du 23/09/2025, les membres de la CDPENAF ont émis :

- un avis **favorable à l'unanimité** pour la création d'un STECAL en zone NI du PLUi, d'une superficie de 640 m², permettant l'aménagement d'un city-stade.

La Préfète de l'Aisne, Présidente de la CDPENAF,
Par délégation,

Le Directeur départemental adjoint des territoires

M. David Di Dio Balsamo